

Savign'infos Juin 2026



Mairie de Savigny le Sec

Sous la présidence de STAIGER Jean-Michel

Présents :

AVRIL Ketty
COTELLE Anaïs
DOUVIER Jean-Christian
GREBILLE Pierre
LAMY Bertrand
LEBARON Médéric
MARQUES Alexis
MARQUIE-JACQUIN Aurore
RAULT Charline
SAXE Laetitia
SCHNEIDER Thomas
SICCARDI Laurent
THOUVENIN Hélène

Absentes excusées :

CHASSUA Marion

Secrétaire de séance : RAULT Charline



03 80 35 75 79
mairie@savigny-le-sec.fr

Le texte complet des délibérations est consultable sur le site de la commune. La lecture du dernier compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci a été validé.

FINANCES

Vente terrain constructible



Le conseil municipal a décidé de procéder à la vente d'un terrain constructible situé à la sortie du village, à gauche en direction d'Is-sur-Tille. Issu de l'acquisition de deux parcelles de part et d'autre d'une propriété communale, cet ensemble forme un terrain entièrement viabilisé par la commune. D'une superficie de 582 m², il présente des atouts importants pour un projet d'habitation, il est complètement fermé, l'entrée charretière est équipée d'un portail automatique. Sur la base des valeurs observées sur le marché local, son prix a été fixé à 150 ke.

Le conseil municipal valide la vente de ce terrain.



TRAVAUX

Travaux éclairage public délégué au SICECO pour l'installation de points d'éclairage à LEDS



Le conseil municipal a approuvé la réalisation de travaux d'éclairage public, délégués au SICECO, visant à moderniser les installations existantes par la mise en place de points lumineux à LED. Ces travaux concernent le remplacement des lampadaires les plus anciens situés notamment au lotissement du Puits d'Orbas, chemin du Potet et à la sortie de la route de Messigny. Le montant total de l'opération s'élève à 22 208,75 €, dont 50 % sont pris en charge, laissant une dépense de 11 829,81 € à la charge de la commune. Cette opération permettra d'améliorer la qualité de l'éclairage tout en réalisant des économies d'énergie et en réduisant les coûts d'entretien à long terme.

Installation éléments cuisine

Suite à la demande d'un nouveau locataire d'un logement qui vient de se libérer le conseil donne son accord pour l'achat de différents éléments de cuisine pour une dépense de 1 500 €.

Travaux entretien terrain foot synthétique.



Le terrain de football synthétique a été mis en service en janvier 2020. Il est largement ouvert à tous, qu'il s'agisse des licenciés du club local, des habitants ou de personnes extérieures. Afin de garantir sa durabilité et de préserver la qualité de jeu, des opérations spécifiques d'un entretien plus conséquent sont nécessaires, telles que la dépollution, le décompactage et le regarnissage par du liège.



Après étude des différentes propositions, le conseil municipal retient l'entreprise TECHNIGAZON pour réaliser ces travaux d'entretien indispensables à la longévité de l'équipement pour un montant de 12 615,20 €.

COMPTE RENDU REUNIONS

Syndicat des eaux Norge et Tille

Le 5 mai dernier, les membres du syndicat des eaux Norge et Tille ont élu Denis Mailler (Maire de Norges-la-Ville) en qualité de président. Il prend la suite de Michel Lenoir (ancien maire de Saint Julien) qui en assurait la présidence depuis près de 42 ans.

Le nouveau président ainsi que deux vice-présidents ont ensuite été désignés pour siéger au syndicat mixte de la Boucle des Maillys. Appuyé par le Département dans le cadre de sa politique de l'eau, ce nouveau syndicat regroupe 6 communautés de communes (164 communes). Après la réalisation des travaux en cours (usine de retraitement et canalisations notamment) ce nouveau point de captage et la connexion des différents réseaux permettra de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de notre territoire.

Conseil communautaire

Lors de sa réunion du 9 juin, le conseil communautaire a mis en place ses commissions. Nos élus participeront aux commissions suivantes :

Affaires générales, personnel, mobilité	Jean-Michel STAIGER, Charline RAULT, Ketty AVRIL
Développement économique et Chaufferies	Jean-Michel STAIGER
Finances et fiscalité	Jean-Michel STAIGER, Thomas SCHNEIDER
Enfance et petite Enfance	Jean-Michel STAIGER, Anaïs COTELLE, Hélène THOUVENIN/ZIGELMEYER
Animation du territoire et intergénérationnel (CTG)	Jean-Michel STAIGER, Anaïs COTELLE
Environnement et développement durable	Jean-Michel STAIGER, Jean-Christian DOUVIER
Communication, Tourisme et intelligence artificielle	Jean-Michel STAIGER, Jean-Christian DOUVIER, Alexis MARQUES
Travaux, bâtiments et sentiers	Jean-Michel STAIGER, Pierre GREBILLE

Lors de cette même réunion, le conseil communautaire a voté en faveur de l'adhésion de la Communauté de Communes à la Charte du SERM dijonnais (Services Express Régionaux Métropolitains). Ce projet, mené par Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon Métropole avec l'appui des services de l'État,

propose aux territoires de participer à une démarche de réflexion en vue d'améliorer les transports du quotidien par le développement d'offres de mobilité plus fréquentes, plus fiables, plus accessibles et plus durables, tout en contribuant au renforcement de la cohésion territoriale.

Vos élus communautaires ont également adopté une révision du règlement intérieur des services périscolaires. Les modifications apportées portent sur la date limite d'inscription aux services périscolaires pour la rentrée ainsi que sur les conditions d'annulation. L'ensemble des modifications seront notifiées aux familles par les services de la Communauté de Communes.

Commission sociale

La commission enfance travaille actuellement à la mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants (CME). Ce dispositif s'adressera aux jeunes habitants de la commune scolarisés du CE2 au CM2. Les enfants élus auront pour mission de proposer des idées et de participer à la vie de la commune. Leur mandat sera d'une durée de deux ans. La mise en œuvre de ce projet est envisagée pour l'automne 2026. De plus amples informations sur les modalités de candidature et d'élection seront communiquées prochainement.

Désignation des grands électeurs

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège de « grands électeurs ». Ils seront renouvelés par moitié le dimanche 27 septembre. Ce collège est constitué : des députés et des sénateurs, des conseillers régionaux, des conseillers départementaux et de délégués des conseils municipaux (95% des grands électeurs) selon la taille des communes.



Le conseil municipal a voté 3 délégués et 3 suppléants :

Titulaires	Jean-Michel STAIGER	Charline RAULT	Pierre GREBILLE
Suppléants	Anaïs COTELLE	Jean-Christian DOUVIER	Hélène THOUVENIN

Désignation d'un membre titulaire et suppléant à la CLECT



La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (**CLECT**) de la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon est une instance, mise en place entre l'intercommunalité et ses communes membre. Elle a pour mission d'évaluer de manière précise les charges financières liées aux compétences transférées, afin d'assurer une répartition équitable entre les collectivités. Chaque commune y est représentée par un titulaire et un suppléant, cette désignation permet de garantir la participation active et la bonne prise en compte des intérêts locaux dans les travaux de la CLECT.

Le conseil municipal a désigné Jean-Michel STAIGER et Charline RAULT.

Désignation du référent déontologue des élus

Conformément à l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, un référent déontologue est chargé d'apporter, à tout élu qui le saisit, un appui et des conseils utiles au respect des principes déontologiques inscrits dans la charte de l'élu local. Ce choix permet de bénéficier d'un accompagnement extérieur, neutre et compétent, contribuant à garantir la transparence, l'exemplarité et la sécurité juridique dans l'exercice des mandats locaux.



Le conseil municipal retient le CDG 21 (Centre de Gestion de la Côte-d'Or) afin de bénéficier des services d'une des personnes de ses services apte à assurer cette fonction au profit des élus.

Création adresse et attribution de numéros pour le chemin des Corroys



Afin d'assurer l'adressage du chemin situé derrière le stade et des terrains de padel, notamment pour les constructions récentes, il est nécessaire de l'identifier officiellement et d'attribuer des numéros d'adresses administratives officielles, notamment pour des constructions récentes. Le conseil municipal dénomme officiellement cette voie «chemin des Corroys»

Inscription à la FAPA (Fédération d'Actions de Prévention pour l'Autonomie des Seniors de Côte-d'Or)

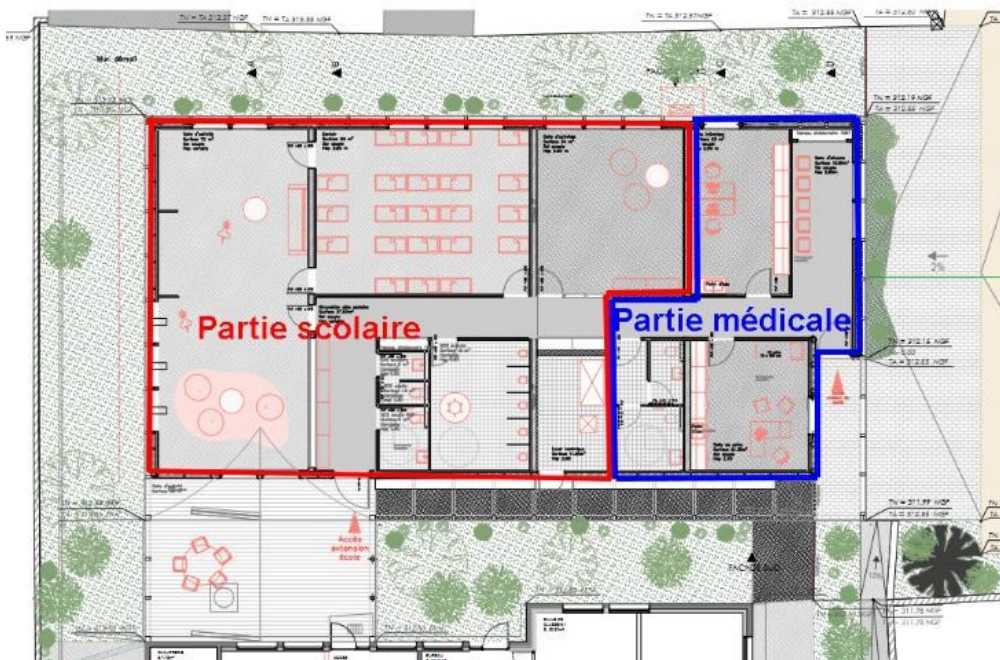
La commune de Savigny-le-Sec bénéficie gratuitement et régulièrement des animations proposées par la FAPA qui sont dédiées aux seniors, visant à favoriser leur bien-être, leur autonomie et le maintien du lien social. Ces initiatives contribuent à dynamiser la vie locale tout en répondant aux besoins des aînés de la commune.



Le conseil municipal autorise le maire à adhérer officiellement par convention à cet organisme et à régler la cotisation annuelle de 45 €

PROJETS

Agrandissement école maternelle / cabinet médical



La construction de ce nouveau bâtiment devrait démarrer fin août 2026. Une première réunion avec l'ensemble des entreprises retenues sera organisée fin juin

GESTION COURANTE

Gestion des padels

Après une période gratuite de trois mois qui a permis à chacun la pratique de ce sport et afin de contrôler l'accès des personnes extérieures à la commune, l'accès aux terrains de padel est maintenant conditionné à la souscription préalable d'un abonnement pour tous les usagers. Les réservations s'effectuent via la plateforme dédiée : <https://ballejaune.com/club/savigny-le-sec>. Les abonnés peuvent réserver des créneaux, qui sont prioritaires, mais également accéder aux terrains lorsqu'ils sont libres. Pour les habitants, les tarifs sont fixés annuellement à 35 € pour les adultes, 15 € pour les jeunes de 14 à 18 ans, gratuit pour les moins de 14 ans (sous la responsabilité des parents) et 90 € pour une famille ; ils bénéficieront également d'un crédit d'invitations leur permettant d'accueillir ponctuellement des joueurs extérieurs. Les extérieurs à la commune pourront quant à eux réserver les terrains au prix de 25 € le terrain.



La pratique se fait à 4 joueurs, avec un nombre de réservations encadré. Chaque utilisateur est tenu de respecter les horaires, les autres joueurs, le matériel et les règles de sécurité. Les paiements s'effectuent en mairie (chèque ou lors des permanences). Tout manquement au règlement pourra entraîner des sanctions, jusqu'à la suppression de l'accès. Vous pouvez contacter la mairie pour plus d'informations.

Le conseil municipal valide le règlement et la tarification.

Gestion de l'espace Co-working



L'espace de coworking de la commune, situé à l'étage de la mairie, est accessible sur réservation via le site internet de la commune ou directement en mairie, aux horaires d'ouverture. Ouvert aux particuliers (télétravailleurs, étudiants, demandeurs d'emploi) et aux professionnels, il propose des postes de travail et des salles de réunion avec accès wifi et imprimante (0,03 €/page n&b – 0,07 €/page couleur). Les tarifs sont adaptés selon les publics, avec des réductions pour les habitants (ex. : 7 € la journée pour les habitants, 55 € le mois, gratuité pour les étudiants et demandeurs d'emploi). Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de la mairie pour tout renseignement ou réservation.

Modification montant charges location appartements Savign'Or.



A l'ouverture de la résidence Savign'Or, des charges locatives avaient été fixées pour couvrir les consommations de l'eau et du chauffage. Il s'avère qu'elles sont trop élevées.

Le conseil municipal fixe à partir du 1^{er} septembre les charges pour un T2 de 40 m² à 45 € et pour un T2 de 50 m² à 55 € mensuellement.

Fleurissement du village

Le 13 mai, une équipe de 10 bénévoles s'est mobilisée pour embellir notre village. Grâce à leur investissement et à leur bonne humeur, les espaces publics ont retrouvé des couleurs à l'approche des beaux jours.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble de ces participants.

Pour favoriser l'embellissement général il est demandé à chaque particulier d'assurer l'entretien régulier du trottoir situé au droit de leur propriété.

Rappel - Location de la salle des fêtes

La salle des fêtes est louée aux résidents de Savigny-le-Sec au tarif de 480 euros avec la vaisselle. Ce tarif préférentiel comprend l'ensemble des charges. **Pour rappel, il n'est valable qu'uniquement lorsque l'événement est organisé par un résident de la commune.**

La salle est louée aux personnes extérieures, uniquement si un habitant de la commune se porte garant. Dans ce cas, le tarif de location est de 780 euros avec la vaisselle et la caution doit être déposée au nom du garant.

INFORMATIONS

Véhicule Peugeot Expert

En décembre dernier, la municipalité a décidé l'acquisition d'un nouveau véhicule 9 places afin de faciliter les déplacements et les sorties. Le choix s'est porté sur un Peugeot Expert offrant un grand confort et un important espace de rangement. Grâce à des conditions avantageuses, la commune a pu acquérir ce véhicule pour un coût final d'environ 29 000 € après récupération de la TVA.

Ce nouvel équipement vient de nous être livré, il permettra de développer les activités extérieures et de faciliter les déplacements des résidents de Savign'Or.



Mise en service de la borne de recharge électrique

La borne électrique récemment installée au coin de la ruelle au Muet et de la route d'Is-sur-Tille est désormais fonctionnelle. Elle propose des recharges semi-rapides (22Kw).



Cambriolages – bonnes pratiques

Quand vous vous absentez, quelques bons réflexes :

- Ne laissez pas vos fenêtres ouvertes.
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur, même pour les laisser à un ami.
- N'annoncez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux ou votre messagerie.
- Demandez à une personne de votre entourage de passer chez vous pour récupérer le courrier et ouvrir/fermer vos volets quotidiennement.
- Inscrivez-vous au dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) auprès de la brigade de gendarmerie.

MANIFESTATIONS ET ACTIVITES

Commémoration du 8 mai 1945

Comme chaque année, la population a été invitée à participer à la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, qui s'est déroulée en présence de nombreux habitants et des enfants de l'école qui ont activement participé.

À l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié a été servi sous la halle.



Savigny en plein air

Plus de 70 habitantes et habitants de Savigny ont pris part à la marche du 8 mai, organisée par le Foyer Rural et le Comité des Fêtes. L'après-midi s'est ensuite poursuivi dans une ambiance chaleureuse et conviviale autour d'une collation et de gaufres offerts par le Foyer Rural.



Van du CIDFF

La commune a accueilli, le 6 mai dernier, le van du CIDFF. L'équipe présente ce matin-là proposait aux habitantes et habitants des échanges libres sur des thématiques d'emploi, de parentalité, d'accès aux droits et de lutte contre les violences. Malheureusement, la météo peu clémente n'a pas favorisé la venue du public.

Fête de la musique

Organisée par le comité des fêtes, la Fête de la musique donnera rendez-vous au public le dimanche 21 juin à partir de 18 h, sous la halle.

La soirée fera la part belle à la chanson et au rock avec Charlène Forget, les chanteurs de Music'all Studio et le groupe The Wolves in the Bergerie.

Buvette et sandwichs seront proposés sur place pour profiter pleinement de cette fin de journée festive.

Prochain conseil municipal

Jeudi 2 juillet 2026 à 20h30